

17.08.2004 - 15:58 Uhr

Augmentation de salaire accordée - risque de relèvement de l'âge de la retraite conjuré

Berne (ots) -

La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) a demandé, lors de sa deuxième rencontre avec le conseiller fédéral Hans Rudolf Merz, la compensation intégrale et sans restriction aucune du renchérissement, comme norme d'un partenariat social intact. La CNPC peut seulement accepter, comme résultat de ces négociations, l'octroi d'une allocation unique non assurée correspondant au renchérissement pronostiqué, parce que le Ministre des finances a assuré que, dans le cadre d'une enveloppe globale, cette allocation sera maintenue ces prochaines années en tant qu'élément à part entière du salaire et augmentée d'autant. Les associations du personnel de la Confédération ont en particulier aussi accepté cette enveloppe parce que le Conseil fédéral y assure que les réglementations en matière de retraite au jourd'hui en vigueur elles prévoient notamment un âge de la retraite fixé à 62 ans et une rente transitoire garantie ne seraient pas remises en cause lors des révisions de la loi sur les caisses de pensions qui nous attendent. C'est là un succès réjouissant, remporté sur la menace de démantèlement des rentes au niveau de la Confédération. Il est toutefois des plus regrettables qu'il n'ait pas été possible de garantir dans le cadre de cette enveloppe que les rentes continuent à bénéficier de la demi-compensation du renchérissement.

La persévérance des associations du personnel a joué un rôle important et a été couronnée de succès. Le Conseil fédéral a aujourd'hui compris que la réduction du personnel ne peut être socialement acceptable et financièrement avantageuse que si la retraite à 62 ans ne devient pas une denrée de luxe inaccessible au commun des salarié(e)s.

Les syndicats de la CNPC soulignent que les programmes d'austérité à répétition font obstacle à la reprise et ne sont pas porteuses d'avenir. Le 16 mai dernier, le peuple a rejeté à une majorité écrasante cette manière de s'« autoperalyser ». C'est ce que les associations des services publics veulent montrer et clamer haut et fort lors de leurs actions de protestation du 23 septembre. L'État prestataire de services destinés aux citoyennes et citoyens a toujours besoin d'employé(e)s motivés et très qualifiés. Continuer à faire pression sur les salaires et à diminuer le pouvoir d'achat est démotivant : la frustration et la volonté de résister croissent proportionnellement. C'est pourquoi, pour la première fois de leur histoire, les associations du personnel de la Confédération membres de la CNPC, l'APC, le SSP et Garanto, soutiennent cette journée d'action nationale avec l'ensemble des organisations du personnel de la Confédération, faisant ainsi apparaître leur solidarité et leur détermination à lutter contre le démantèlement social et salarial à la Confédération, leur employeur.

Pour tout renseignement :

Hans Müller, président de la CNPC et secrétaire général de l'APC,
079 406 93 38

Rolf Zimmermann, secrétariat de la CNPC, 031 377 01 21

Corinne Schärer (ssp) 079 219 94 20
Hanspeter Lienhart (ssp) 079 708 40 90

Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100478238> abgerufen werden.